

pour que nous exigions l'approbation du Parlement dès maintenant, avant la rédaction des règlements, afin qu'ils puissent s'inspirer du projet de loi plutôt que d'un simple avant-projet susceptible d'être modifié subséquemment, ce qui aurait pour effet d'annuler tout travail accompli dans l'intervalle.

• (5.50 p.m.)

L'hon. M. Churchill: J'ai entendu l'adjutant général exposer ce cas, et le ministre l'a repris brièvement le 14 avril. C'est un point valable d'ordre technique. On suppose que la Chambre puisse modifier le texte des articles 2 et 6. Mais le ministre de la Défense nationale nous dit depuis des mois et des années qu'il ne changera pas un iota, et pour ce qui est du projet de loi à l'étude, je doute fort qu'il apporte quelque changement de façon à donner suite à notre proposition concernant l'article 2. Autrement dit, si nous lui demandons de rétablir dans cet article la Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien, va-t-il nous donner gain de cause? Nous ne sommes pas assez idiots pour croire cela. L'adjutant général a dressé un épouvantail, dont le ministre s'est servi. Aucun mot ne sera changé dans l'article 2 ou dans l'article 6, à moins que le ministre n'en décide ainsi.

Le ministre compte des partisans dans son propre parti. Il peut aussi compter sur le NDP, sur le parti réduit du Crédit social et sur le Ralliement créditiste qui suit derrière le député de Villeneuve (M. Caouette); ce dernier a annoncé publiquement qu'il appuierait le gouvernement libéral et les journaux d'aujourd'hui en parlent à la une. Il ferait tout aussi bien de se joindre au parti libéral. C'est un épouvantail qu'on a dressé. Ne tournons pas l'affaire au ridicule, même si le ministre se montre ridicule.

Les employés du ministère ont l'habitude de rédiger des projets de loi, des règlements, et de les modifier ensuite, lorsqu'ils s'aperçoivent d'une erreur. Pendant l'étude du bill au comité de la défense, l'adjutant général a proposé une demi-douzaine de changements qui s'imposaient, selon lui; à la suite de nos questions, on en a apporté un ou deux autres. Il n'est pas extraordinaire de rédiger un texte et de le modifier ensuite. Quant à moi, il m'est arrivé de rédiger un document et de le voir ensuite non seulement modifier mais rejeter. On n'en meurt pas. A mon avis, l'adjutant général pourrait entreprendre la rédaction des règlements en toute sécurité.

En fait, si, comme je l'ai proposé, nous adoptons tous les autres articles du projet de loi, même sur division, en pourra en conclure

[L'hon. M. Hellyer.]

que le Parlement adoptera le projet de loi intégralement et sans y apporter aucune modification et, étant donné l'intention déclarée de la plupart des membres du nouveau parti démocratique de voter en faveur du projet de loi, en plus du petit groupe des membres du Crédit social et les créditistes, le gouvernement s'est un peu calmé et l'adjutant général pourrait se calmer également. Voilà, monsieur le président, pourquoi j'ai fait cette proposition.

Le bill n'aura pas force de loi tant que les règlements ne seront pas approuvés. Or, ils ne le seront pas avant quatre, cinq ou six mois. Le projet de loi ne sera pas promulgué avant ce moment-là et tant qu'il n'est pas promulgué l'unification ne peut pas avoir lieu. Ainsi, je propose de remettre le tout à plus tard. Nous permettrons au Parlement de faire un geste en adoptant 99 p. 100 du projet de loi, et nous pourrions remettre l'étude des articles 2 et 6 à l'automne. Le gouvernement pourra alors demander à la Chambre de reprendre l'étude du projet de loi à l'étape actuelle, et nous y consentons publiquement, sans soulever d'objections, faire des rappels au Règlement ni élever d'autres difficultés. A ce moment-là, si le gouvernement insiste pour établir un délai à la fin duquel on emploierait la clôture pour terminer l'étude du projet de loi, qu'il le fasse.

J'ai dit en présence du premier ministre qu'en ce qui concerne notre parti—et j'ai la presque certitude que mes collègues m'appuieront—l'attribution d'une période de deux jours, au lieu de trois, pourrait être faite l'automne prochain. J'ai également proposé d'aborder ces autres travaux et de mettre fin à cette session vendredi prochain, pour reprendre une nouvelle session au gré du gouvernement, le 1^{er} mai au plus tard.

Puis-je vous rappeler, monsieur l'Orateur, que j'ai présenté mardi une motion visant à passer du bill sur l'unification au bill sur la formation des adultes. Pour des raisons de procédure, ma motion était irrecevable et l'Orateur en a ainsi décidé, mais il a précisé qu'elle aurait pu être adoptée du consentement unanime. Si le gouvernement avait accepté, nous aurions pu suspendre la discussion du bill sur l'unification, et consacrer mardi et mercredi au bill sur la formation des adultes. Je n'ai pas agi ainsi par ruse. Je l'ai fait avec sérieux sans étourderie, car nous avions alors été prévenus qu'une période de temps serait attribuée et que cette période comprendrait le vendredi, le lundi et le mardi. Nous nous sommes donc dit: «Pourquoi alors continuer le débat sur l'unification mardi et mercredi?»